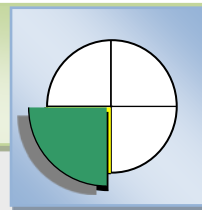


F-1 UNIFORMITÉ DES NORMES ET DES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES



Type de politique : Fins

- F-1 Un cadre, des normes, des pratiques et des systèmes ainsi qu'un moyen permettant le transfert efficace des connaissances pour favoriser l'excellence en matière de réglementation sont à la disposition des ordres constituants. Cette fin constitue la plus grande priorité parmi les Fins et au moins 40 pour cent du budget opérationnel doivent lui être affectés. L'uniformité des normes et des pratiques réglementaires des ordres constituants afin de protéger et de servir l'intérêt public constitue la plus haute priorité parmi les Fins. Au moins 40 pour cent de l'ensemble des ressources doivent être affectés à cette Fin.
- F-1.1 Les ordres constituants disposent d'un cadre de réglementation uniforme à l'échelle nationale, basé sur les meilleures pratiques.
- F-1.21 L'agrément des programmes de génie canadiens favorise et encourage le maintien de normes rigoureuses dans la formation des ingénieurs, satisfait aux exigences de formation pour l'obtention du permis d'exercice et préserve le statut de signataire de l'Accord de Washington. L'agrément des programmes de génie canadiens atteint un niveau qui satisfait aux exigences d'attribution du permis d'exercice au Canada et aux normes de l'Accord de Washington.
- F-1.32 Des informations, des systèmes et des ententes visant à faciliter la mobilité des ingénieurs inscrits sont disponibles et promus. La mobilité complète avec les zones de compétence existe lorsque la responsabilité publique de l'exercice du génie est exigée.
- F-1.43 Des informations, des systèmes et des ententes visant à accélérer l'évaluation des titres de compétences étrangers sont disponibles et promus. La reconnaissance des titres de compétences étrangers est rapide et uniforme pour les besoins de l'immigration et de l'attribution du permis d'exercice au Canada.
- F-1.5 Les ordres constituants ont accès à de l'information et aux tendances nationales et internationales en matière d'autoréglementation.

